



PRÉFET DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 juillet 2023

Sécurité publique : prolongation des mesures pour garantir la sécurité des biens et des personnes

Suites aux violences urbaines et à l'approche de la Fête nationale et afin de prévenir les risques de troubles graves à l'ordre public au cours des festivités du 14 juillet, la Première ministre a pris un décret en date du 8 juillet qui **interdit jusqu'au 15 juillet inclus la vente, le port, le transport et l'utilisation d'articles pyrotechniques et artifices de divertissement sur l'ensemble du territoire national.**

Pour les mêmes motifs et en complément, **Jérôme Filippini, préfet de La Réunion, reconduit à compter de ce jour 16h et jusqu'au samedi 15 juillet inclus l'arrêté qui interdit :**

- la vente des fusées de détresse, ainsi que le port, le transport et l'utilisation des fusées de détresse sur la voie publique et en direction de la voie publique (le décret de la Première ministre couvrant les autres artifices) ;
- le port, le transport sur la voie publique d'armes à feu y compris factices, de munitions, ainsi que de tout objet susceptible de constituer une arme par destination ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- la vente au détail, le port et le transport de carburant, produit combustible ou corrosif, dans tout récipient transportable, tel que jerrican ou bidon.

L'ensemble de ces interdictions n'est pas applicable aux professionnels justifiant de leur activité.

Le non-respect de ces règles sont passibles de poursuites judiciaires.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / Twitter – Facebook - Instagram : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>